



**Monsieur Stéphane LE FOLL
Ministère de l'agriculture
et de l'agroalimentaire
78 Rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP**

Paris, le 6 mai 2013

Objet : Programme national vitivinicole – Gestion de l'enveloppe 2012/2013
Nos Réf. : 2013- 27

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre des aides prévues au titre du programme national vitivinicole 2012/2013, nous souhaitons attirer par la présente votre attention sur l'importance pour notre organisation et les entreprises que nous représentons d'une consommation au 15 octobre 2013 de l'ensemble des crédits alloués.

Si à l'occasion du Conseil Spécialisé Vin de FranceAgriMer du 3 avril dernier des mesures ont été prises afin de favoriser le paiement des aides avant cette date du 15 octobre, nous aimerions vous rappeler l'importance que vous puissiez obtenir de la Commission européenne son accord pour porter de 20 à 50% le taux d'avance pour les aides aux investissements.

Par ailleurs, il nous semble que d'autres mesures pourraient être mises en œuvre en vue de répondre à l'objectif d'une utilisation optimale des crédits avant le 15 octobre, mesures que notre organisation soutient pleinement à savoir :

- Porter à 40% le taux d'aide sur les dossiers investissements qui avaient subis en 2010 une réfaction à 30%,
- Porter à 40% le taux d'aide pour l'ensemble des dossiers investissements déposés en 2013 en vue d'en simplifier l'instruction et de permettre en conséquence des paiements plus rapides aux demandeurs.

Nos entreprises ne pourront pas comprendre, et encore moins accepter de voir de l'argent repartir à Bruxelles, au risque également que la spécificité viticole soit finalement remise en cause au regard d'une gestion insatisfaisante des fonds européens disponibles.

Nous vous remercions par avancé de l'attention que vous porterez à nos demandes et vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Michel ISSALY



Président